

REGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
SAISON 2019/2020
ADDITIF N°14

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 23 septembre 2019 à 10h00 au 29 septembre 2019 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 2 :**

La Période de jeu est réservée uniquement aux personnes majeures.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 3 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

- **3 lots « 1 abonnement d'1 an au club de sport « CLUB MED GYM » »** d'une valeur unitaire de 1159 (mille-cent-cinquante-neuf) euros.

Abonnement valable 1 personne à compter du gain, utilisable dans les salles de sport One et Waou du réseau Ile de France.

Le détail des conditions liées à l'abonnement seront communiquées ultérieurement au gagnant.

Tous les autres frais occasionnés par l'abonnement ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice.